

FORUM DE LA REGULATION 2003

9-10 octobre 2003, Paris :Ecole Normale Supérieure

Atelier 12 : Régimes de demande et modes de vie

Les "peurs alimentaires" et la régulation du "modèle anthropogénétique"

Gilles Allaire

INRA-ESR, Toulouse, allaire@toulouse.inra.fr

Ce texte vise à rassembler une série d'observations concernant le rôle de l'innovation par la demande dans les secteurs de la consommation finale qui concernent, au sens très large, les services aux individus. En prenant pour hypothèse que ces secteurs constituent un noyau moteur de ce que R. Boyer a appelé le "modèle anthropogénétique", je voudrais soumettre à la discussion quelques pistes de réflexion sur le mode de régulation et les crises de régulation d'un tel modèle, sans avoir la prétention de proposer une construction d'ensemble, mais plutôt celle d'attirer l'attention sur certaines questions, en particulier le rôle de l'opinion dans la formation des crises et celui des savoirs collectifs et de l'attribution des responsabilités comme dispositifs régulateurs.

Plan :

- 1 – Régime d'innovation fondée sur la connaissance et modèle anthropogénétique.
- 2 - L'alimentation, l'agriculture et les transformations qualitatives de la demande.
- 3 - Les "peurs alimentaires" comme révélateurs de la transformation des régimes de responsabilité.
- 4 - Quelques implications pour l'étude de la régulation.

1. Régime d'innovation fondée sur la connaissance et modèle anthropogénétique

Dans son ouvrage "La croissance, début de siècle" (Boyer, 2002), R. Boyer met en évidence plusieurs régimes d'innovation à partir d'une réappréciation de ce qui a été appelé "nouvelle économie" (cf fig 7, p. 191). Ces régimes, dont différents courants de recherche ont développé l'analyse, renvoient à :

- (i) "l'économie de l'information", qui repose sur les capacités de stockage et de traitement de l'information numérisée. Mais, une des illusions qui ont accompagné l'essor de la "nouvelle économie" est celle d'une cumulativité linéaire de l'information pour produire des connaissances. Si ce mythe nourrit des logiques d'innovation puissantes, celles-ci se heurtent aux limites cognitives de décomposition des processus (Allaire, Wolf, 2002 ; Allaire 2003a) ;
- (ii) "l'économie des réseaux", sur lesquels repose l'organisation des relations entre agents impliqués dans une même activité¹ ;
- (iii) "l'économie de la connaissance" (voir Foray, 2000) ou l'"incorporation" des savoirs par les individus et les organisations. Cette incorporation renvoie à la notion de compétence : il faut voir

¹ Il y a une copieuse littérature sur le sujet. Deux points me paraissent importants en rapport avec les développements de ce papier : d'abord la notion de "réseau professionnel", qui est, notons le mode d'organisation de base de l'agriculture comme des activités liées à la santé et plus généralement de nombreuses activités de services (sur ce point voir Allaire, 2003b) ; ensuite la notion de réseau est aujourd'hui associée avec une division cognitive du travail, qui d'ailleurs tend à remettre en cause et réorganiser les professions qui représentent une forme antérieure de division cognitive du travail.

comme des ressources, mais aussi comme des problèmes d'intégration, d'autant plus complexes que les sources du savoir sont diverses.

L'idée lancée par Boyer (et qui me servira ici de point de départ) est que l'économie de l'information n'est qu'une étape et que l'économie de la connaissance débouche sur une "révolution en matière d'éducation et de santé" et, j'ajouterai, de l'économie des temps sociaux. C'est ce qu'il appelle le "modèle anthropogénétique", qui pourrait être le moteur de la croissance à long terme². Dans cette première section, je mettrai en rapport l'émergence de ce modèle avec l'idée d'innovation "par la demande" et je soulignerai que les questions de l'alimentation (et de l'agriculture) peuvent être vues comme une composante du modèle. Ce qui me permettra ensuite de prendre ce domaine de l'alimentation comme représentatif de certaines des questions soulevées par la régulation de ce modèle.

➤ *Emergence d'un modèle centré sur la demande et les services immatériels*

Contrairement aux secteurs moteurs du fordisme (l'industrie des biens d'équipement des ménages), les nouveaux secteurs moteurs de la croissance sont, dans le "modèle anthropogénétique", des secteurs d'équipement collectifs et de services aux individus. Mais, tandis que le modèle de développement fordiste reposait largement sur des régulations sectorielles, on ne peut se limiter à une vision en terme de secteurs de l'émergence d'un nouveau "régime de croissance". En effet, les changements sociaux qui permettent le développement de ce modèle concernent les modes de vie et pas seulement la formation des compétences ou, autrement dit, la formation des compétences doit incorporer des savoirs qui viennent du monde de la consommation, et non seulement de l'expérience de la production. Or il y a entre les deux mondes une coupure pour le moins épistémologique ou, plus sérieusement, ce sont deux mondes anthropologiques aux connexions complexes et qui tendent à se "globaliser" (Allaire 2003a). Le régime d'innovation correspondant n'est plus un régime poussé par les fournisseurs, de la recherche technologique aux équipements de production, des équipements de série des ménages à l'évolution des modes de vie, mais, à l'inverse, un régime dépendant de la demande, de ses évolutions qualitatives et de sa diversité.

L'évolution des modes de vie, individuels, communautaires et publics, devient ce qui tire l'innovation (voir en ce sens Harvey et al., 2001). Il serait dérisoire de réduire ce phénomène aux produits de mode, qu'il s'agisse des vêtements ou des gadgets électroniques, ce qui est en cause, on le voit bien dans l'actualité, c'est l'adaptation du système de santé, du système de formation et, aussi, du système alimentaire aux "demandes de la société". Cette notion renvoie aux questions de la prise en charge sociale et publique des risques individuels, mais pas seulement les "risques" au sens classique de la protection sociale, on pourrait plutôt dire les risques et les espoirs individuels... Ce qui est en jeu c'est encore l'adaptation de la gestion des systèmes matériels de la production industrielle et agricole, au regard d'exigences qualitatives externes, ce qui implique des dispositifs de médiation (qui s'inscrivent dans la transformation des régulations sectorielles et territoriales, voir dossier GES, 2002).

Toutefois, cela ne veut pas dire que les NTIC ne sont pas parties prenantes d'une révolution dans l'organisation du travail et la distribution des activités ou que les biotechnologies seraient l'alpha et l'oméga des changements qui affectent les modes de vie et de là l'économie. Que l'on voit les choses du côté de la production ou du côté de la consommation finale, dans les deux cas, il ne s'agit pas d'un simple changement "technologique", mais plus fondamentalement de changements qui impliquent le développement de nouvelles activités de services comme intermédiation, activités qui sont des activités immatérielles (voir les travaux de C. du Tertre) et qui s'insèrent dans des processus de "co-construction" (voir notamment les travaux de J. Gadrey), processus qui ne sont pas enfermés dans une relation duale mais mobilisent de façon complexe plusieurs univers de ressources cognitives. Il faut voir le problème par les deux bouts. C'est dans l'organisation et la distribution des capacités d'intégration de différents domaines ou aspects du savoir que s'opère la restructuration du travail et des activités. A l'autre bout, qu'il s'agisse de l'alimentation ou de la santé, une "demande sociale" est reconnue là où la définition de l'activité était autrefois dévolue à des spécialistes, l'agriculteur,

² Là où on attendait un effet directeur des nouvelles technologies de l'informatique, on trouve en fait notamment les biotechnologies et les dépenses de santé comme moteur principal du régime de croissance des années 1990 aux USA.

l'agronome, le nutritionniste, le médecin ou les spécialistes de santé publique, pour citer des exemples variés.

La création des connaissances, telle qu'elle est vue notamment par les auteurs évolutionnistes, repose sur la distinction entre savoir tacite et savoir explicite. Le savoir explicite est la connaissance codifiée, transmissible en un langage formel et systématique (production et échange de données). Le savoir tacite est enraciné dans l'action, dans les routines, dans un contexte spécifique que d'ailleurs il caractérise. Mais il est nourri et rendu opérationnel par des représentations en termes de valeurs ; comme le dit joliment Nonaka (1996) : le savoir a à voir avec la beauté, la vérité et la bonté. Une nombreuse littérature sur l'économie des compétences a mis en évidence, en ce qui concerne la firme différents niveaux d'intégration et de formation des compétences (l'individu, les communautés de pratiques, l'entreprise) et de modalités de circulation et d'appropriation des savoirs (pour un survey voir Azoulay, Weinstein, 2000) ou encore des modes de conversion entre les deux formes de savoirs (Nonaka, 1994). Mais le nouveau modèle ne pose plus la question des capacités d'intégration pour l'innovation essentiellement au niveau de la firme, mais dans des réseaux, qui ont de moins en moins le caractère de réseaux industriels (ou professionnels) spécialisés³, mais plutôt celui de réseaux d'innovation que l'on peut dire "ouverts" au sens où ils font intervenir une multiplicité d'acteurs et, aussi, au sens où, comme on va le voir, ils sont sensibles à des événements qui se répandent dans le registre de l'opinion.

La régulation du modèle anthropogénétique, qui met en relation de vastes domaines de connaissance, vise des questions qui surgissent dans le processus d'extension ou de globalisation des réseaux, vue à la façon de B. Latour (et d'autres). Par exemple, le propos pourrait être : "de la prévision de la canicule à la qualité de la médecine quotidienne" ou "du robot de traite pour les vaches (robot qui les reconnaît et leur distribue l'alimentation en fonction de leur potentiel de production) à l'alimentation des nourrissons"... L'instruction sociale de ces questions suit deux voies : (i) une complexification de la réglementation, qui inclut une instrumentation de l'expertise scientifique (voir la création de l'agence sanitaire pour les aliments) et, parallèlement, la multiplication des sources légitimes de savoir (médecines et recettes "naturelles", "traditionnelles"...), et (ii) une extension des services recouverts par la notion de demande sociale. Par exemple, dans la plupart des discours actuels sur l'agriculture on trouve l'idée que la demande de la société ne se limite plus à une demande quantitative de nourriture mais inclut des qualités distinctives, le paysage et le respect de la "nature" et des animaux. De même, la demande de santé a de nombreuses composantes comme le montrent les débats récents sur la prise en charge des personnes âgées (et la notion de dépendance) ou encore les liens entre alimentation et santé. Toutes ces questions ont à la fois un caractère local et un caractère global et, s'il ait un exemple d'une activité qui est à la fois globale et locale, c'est bien l'agriculture!

➤ *Le modèle anthropogénétique inclus l'alimentation.*

L'alimentation est une des composantes du modèle "anthropogénétique" pour plusieurs raisons : l'alimentation a évidemment une dimension culturelle et identitaire et une dimension santé ; comme les autres domaines d'activité caractéristiques du modèle (culture, loisirs, formation, services de santé...), le domaine de l'alimentation a vu le développement de nouveaux services (plats préparés, aliments "fonctionnels", restauration...) et normes ("traçabilité" et "signes officiels de qualité") ; ce domaine connaît un fort encadrement institutionnel, comme la santé ; et, enfin, il met en jeu des biens publics globaux (santé publique, sécurité alimentaire, patrimoine culturel, multifonctionnalité de l'agriculture...). En restant à une vision matérielle des secteurs de production on pourrait peut-être

³ L'économie des réseaux souligne que les compétences de la firme reposent à la fois sur son mode d'organisation et sur la structuration de ses relations avec son environnement. Aussi les connaissances qui sont à la base des compétences ont à la fois un caractère privé (provenant de la formalisation en interne de l'expérience de l'organisation) et un caractère public, distinction qui devient de moins en moins pertinente tandis que se développent des formes "hybrides" comme celles auxquelles renvoie la notion de réseau. Les réseaux sont caractéristiques d'une économie d'apprentissage (Lundvall, Johnson, 1994) qui implique de nombreuses formes d'articulation entre firmes, recensées dans la littérature (notamment celle qui concerne les "systèmes d'innovation"). Généralement, le développement d'un apprentissage en réseau est vu je dirais du point de vue de la production ou de l'offre. Le point de vue développé ici part du point de vue de la demande, ce qui remet en question ou plutôt en chantier la question de l'apprentissage.

dire qu'à l'automobile succèdent l'informatique et les biotechnologies. Mais, la question se pose autrement. Si l'industrie automobile ne joue plus le même rôle moteur dans la croissance, les questions liées à l'usage des automobiles continuent de constituer une bonne partie des questions urbaines... Il en est de même pour l'alimentation, il y a sans doute de moins en moins d'agriculteurs, il n'empêche qu'il n'y a pas moins de mangeurs, demandeurs de nouveaux services. C'est également dans cette dimension que se développent les inégalités.

2. L'alimentation, l'agriculture et les transformations qualitatives de la demande

L'alimentation est un domaine intéressant pour étudier la mise en place des régulations du nouveau régime car : l'industrialisation de l'agroalimentaire a été relayée dans les deux dernières décennies par le développement des services liés à l'alimentation, se substituant au travail domestique (ce qui faisait partie du fordisme), mais bouleversant aussi la chaîne des responsabilités quant à la qualité finale de l'alimentation, ce qui à certains égards peut être considéré comme une conséquence et donc un des aspects de la crise structurelle du fordisme (Allaire, 2002). Du champ de l'agriculteur au plateau de la cantine de midi, la chaîne s'est complexifiée et s'y interpénètrent marché et régulation publique, domaine public et domaine privé ; tant la marchandisation que la "globalisation" de l'alimentation (qui va avec une grande variété des produits et services offerts) fait jouer un rôle nouveau à la circulation des savoirs et à l'opinion dans ce domaine, comme l'ont montré les crises alimentaires récentes (point suivant). De même, se développent des formes d'inégalités nouvelles liées à l'accès à différentes formes d'alimentation et de connaissances.

S'il y a un "post fordisme", celui-ci correspond à une diversification des marchandises sur des marchés globalisés. C'est dans la globalisation que se trouve la différence. Les variétés du fordisme restaient essentiellement des modèles nationaux et sectoriels. Si la notion de "variété des capitalismes" (voir dernier numéro de l'Année de la régulation) embrasse une perspective politique de plus long terme, elle reste également dans la perspective d'opposer des modèles et n'offre pas une vision globale sur les questions de régulation. La globalisation des marchés donne un autre statut à la question de la diversité. La diversité des systèmes historiques oppose, disons, des modèles nationaux. Les marchés internationaux ont d'abord concerné les matières premières et plus récemment les produits de consommation avec l'internationalisation et aujourd'hui, les enjeux portent sur la réglementation internationale des services. La diversité dans ces marchés globalisés repose sur les services d'intermédiation, c'est vrai pour les secteurs "automobile" ou de "l'agriculture" (deux exemples de secteurs de l'ancien modèle), mais du coup peut-on encore parler de "secteurs" (Allaire, 2002). Il y a un passage à faire vers la question de l'alimentation ou des transports pour saisir aujourd'hui les dynamiques de ceux-ci. Il y a urgence, je crois, à réviser la théorie de la consommation régulationniste sur le couplage entre normes de production et normes de consommation, en prenant en compte la question la globalisation (voir Allaire, 2003). Je n'entend pas ici globalisation au sens de "mondialisation" des échanges, mais au sens de la sociologie de Giddens, qui se réfère à la globalisation des références culturelles et des savoirs, ou à la globalisation des "réseaux", et à l'émergence des biens publics globaux (Kaul, 2001). Lash et Urry (1993), par exemple, font une distinction que je trouve heuristique concernant les qualités immatérielles de l'alimentation ; ils distinguent entre deux types de signes selon qu'ils ont, soit un contenu principalement cognitif ou informationnel, qu'ils désignent comme biens 'post-industriels', soit un contenu "esthétique", les biens "postmodernes".

Dans le premier cas, ce sont des informations objectives ou, plutôt, normalisées, comme les mentions obligatoires de la composition des aliments, ou des médicaments, mais, aussi, actuellement, les procédures et l'instrumentation qui permettent la "traçabilité", c'est-à-dire l'enregistrement des intervenants le long de la chaîne de fabrication, ou mieux d'existence, d'un produit. Ce qui est notamment en jeu, alors, est l'attribution future des responsabilités, autant que la préservation de l'identité des ressources spécifiques qui entrent dans cette chaîne. Cette question de contrôle de la succession des interventions, qui était souvent importante au sein de l'entreprise, ou dans le domaine

des services (carnet d'entretien, carnet de santé...), devient une issue globale, et donc un problème de régulation des marchés. Cette question est devenue l'une des questions clés de l'organisation et du contrôle des marchés dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. De plus, cette exigence de traçabilité (et les procédures de responsabilisation qui vont avec) ne s'arrête pas au domaine de la composition intrinsèque du produit, mais concerne aussi les conditions de production et les effets externes de celles-ci. Cette exigence est devenue très forte dans les principes de gestion publique de l'agriculture, c'est la "multifonctionnalité" (voir Allaire, Dupeuble, 2003) et bientôt (accord européen de juin 2003) "l'éco-conditionnalité" des aides publiques versées aux exploitations agricoles (mais ce sont aussi des problèmes sur lesquels on dispose d'une faible instrumentation, aujourd'hui). Elle tend à se développer dans les revendications concernant l'OMC (restriction sur le commerce en fonction de la réglementation sur le travail des enfants, par exemple) et à travers la notion de responsabilité sociale des entreprises.

L'alimentation a un contenu symbolique et, donc, esthétique, qui remonte aux origines de l'humanité. Mais ce n'est que dans le contexte de la globalisation (ou si l'on préfère de la marchandisation des symboles) que l'on peut référer cette dimension de l'alimentation comme 'post-moderne'. L'esthétisation, au sens de Lash et Urry, ne renvoie pas à des attachements culturels communautaires, mais à l'inscription, comme signes qui se croisent avec d'autres, de ces valeurs culturelles dans le monde polymorphe que dresse le marché global (Allaire 2003a). Ainsi, par exemple, le standard public qui définit l'agriculture "biologique" n'est pas un standard informatif (il s'agit d'une obligation de moyens, non d'un contrôle de résultat). Allaire et Wolf, 2002, mettent alors en évidence deux paradigmes cognitifs qui guident les logiques d'innovation dans le domaine agroalimentaire, l'une fondée sur la décomposition, industrielle et cognitive des produits, permettant une large variété sur les marchés finaux, l'autre sur une identité holiste (ou transcendante) des produits qui résiste à la décomposition informationnelle et nourrit des constructions que l'on peut appeler esthétiques au sens qui précède. Depuis 15 ans que cette seconde logique se développe (avec les difficultés de l'apprentissage collectif), le caractère limité des marchés de produits correspondant est régulièrement souligné par certains observateurs. Certes, même multiplié par 10 en quelques années le marché de la bio ne dépasse pas 2%, les fromages, vins et alcools AOC ne font pas l'ordinaire des Français (mais jouent un rôle important dans le commerce extérieur). Mais, ce ne sont là que des aspects de la seconde logique qui est loin de se limiter aux produits alimentaires de "luxe" d'autrefois. Comme le montre, par exemple, Ph. Moati (2000), cette logique marque également la grande distribution face à la crise structurelle de la fin d'une phase de croissance intensive. Mais, surtout, les effets de ces changements vont bien au-delà des marchés directement concernés. Pour rester sur l'exemple de la bio, on peut observer que les USA, après le vote d'une loi demandant à l'USDA d'établir un standard bio national (fédéral), ont mis dix ans pour établir définitivement celui-ci (en 2000) ; finalement le débat fut tranché pour bannir les OGM ou l'irradiation du standard bio. Au bout du compte, c'est comme s'il y avait deux vérités officielles, une qui dit que les OGM ne représentent pas de danger (fondées sur des "expertises" scientifiques) et une autre que l'on a le droit de refuser les OGM (ce qui correspond au standard bio) et d'obtenir pour cela une garantie publique. L'institutionnalisation de la seconde logique conduit ainsi à une mise en question de la première logique qui va au-delà des niches de marché ou des batailles d'expert.

3. Les "peurs alimentaires" comme révélateurs de la transformation des régimes de responsabilité

Les crises récentes liées à des alertes alimentaires et concernant la sécurité des produits agroalimentaires ont eu des conséquences importantes sur le secteur agroalimentaire. Certaines de ces "crises" sont ponctuelles (alertes listeria, pollutions plus ou moins importantes comme les poulets belges à la dioxine), elles ont néanmoins contribué à une suspicion envers la production agricole et alimentaire qu'ont provoqué des peurs alimentaires de plus large ampleur, dont la crise de la "vache folle" est sans doute le phénomène le plus marquant. Celle-ci a eu des conséquences sur la filière comme aucune des autres crises de ce type (il a fallu trois ans, après la seconde crise de 1999, pour

que la consommation de bœuf retrouve presque son niveau antérieur) et a eu un rôle important pour "déqualifier" la production industrielle. Beaucoup d'observateurs ont noté que, si le risque était réel, il était très faible et ont mis en avant les aspects symboliques de l'alimentation qui amplifient la crise de confiance. Sans reprendre ici ces débats, je voudrais faire trois remarques complémentaires.

La première, qui a déjà été faite, est le lien entre les peurs alimentaires et la santé. Non seulement parce que l'intégrité de l'individu est en cause, mais aussi parce que dans les deux domaines il y a un éloignement important entre les savoirs de tout le monde et ceux des experts. Ainsi l'effet de peur de la contamination par l'ESB a été d'autant plus fort en France que le problème est arrivé après l'affaire du "sang contaminé". De la même façon, l'extension de la contestation des OGM (qui au départ provient des experts) est liée à la crainte de contaminations alimentaires et non à une critique écologique ou sociale de ce mode de production (qui est celle des militants).

La deuxième observation concerne un aspect qui a été peu noté, celui des rapports entre ces crises et les services alimentaires. La crise de la "vache folle" de 1999 a démarré par la décision de certains maires d'interdire le bœuf dans les cantines, en général à la demande de certains parents, ou sous la pression d'association de parents et également pour préserver leur responsabilité d'élu et donc en appliquant le "principe de précaution". Une enquête réalisée à propos d'un mouvement de parents ayant abouti à faire prendre à un maire de la région toulousaine une décision d'interdiction, a montré que certains parents qui ne voulaient pas de bœuf à la cantine, continuaient à en acheter pour la maison ; ce qui n'est pas irrationnel si on invoque là encore le "principe de précaution". Mais ce qui me paraît important dans cette affaire, c'est qu'elle a mis en question le service public (local) des cantines et que c'est la façon dont s'est déroulée cette crise là qui amplifie la crise dans la consommation de viande et le secteur de la production bovine.

La troisième observation concerne le rôle des intermédiaires dans le domaine de l'information et des savoirs. Ainsi dans toutes les affaires alimentaires et dans la crise de la "vache folle", les analyses soulignent le rôle des médias (et les critiques diverses et opposées qui en ont été faites, ont conduit également à des réglementations dans le domaine des alertes), ainsi que le rôle des relations de connaissance et de confiance entre l'acheteur et le vendeur. Mais ce qui est frappant dans la crise de l'ESB, c'est que son développement est largement lié à l'incapacité des scientifiques de prévoir les conséquences de l'ESB au moment où le problème a éclaté (un scénario catastrophique n'était pas totalement invraisemblable). Finalement, on est face à une crise qui se déroule dans le domaine de l'opinion et pour laquelle les régulateurs habituels, c'est-à-dire la régulation de la confiance par la proximité ou par la science, ne fonctionnent plus où même amplifient la crise.

De son côté, l'analyse de la diversification des qualités des produits alimentaires introduit un nouvel élément dans l'analyse. Ce n'est pas, dans ce cas, une incertitude sur le savoir et les sources de savoir, mais plutôt la multiplicité de ces sources qui est à l'origine de la différenciation des qualités de l'alimentation. Ceux-ci en deux sens. Premièrement, on ne s'alimente plus uniquement dans le cadre de la famille, mais on a recours à divers services (des cantines au resto) et chacun de ceux-ci implique des qualités et des responsabilités différentes. Deuxièmement, les sources des savoirs individuels sur l'alimentation sont diverses : recettes héritées, médias spécialisés, conseil de spécialistes (y compris pédiatres), clubs divers, et les fournisseurs de services d'alimentation.

4. Quelques implications pour l'étude de la régulation

Les sections précédentes, à partir du cas de l'alimentation, ont mis en évidence trois tendances de l'évolution des dispositifs de régulation dans le cadre d'un modèle de développement "anthropogénétique" :

- individualisation et "esthétisation" des services,
- publicisation des risques, des qualités, des compétences,
- globalisation des marchés et polymorphie des savoirs.

Cette perspective transforme les conditions et le problème de l'émergence des institutions qui constituent les dispositifs régulateurs. Les analyses régulationnistes voyaient, au niveau méso-économique, les dispositifs de régulation se construire dans un cadre sectoriel et à travers un processus historique de sectorisation de l'activité et dans le cadre territorial, à travers la construction de bassins de production plus ou moins spécialisés ou flexibles. Elle suppose d'adopter, méthodologiquement parlant, une vision déssectorisée. La construction institutionnelle du secteur agricole, par exemple, me paraît dès le départ un élément caractéristique de l'approche régulationniste (Allaire, Mollard, 2001). Si l'agriculture du fordisme correspond à une "sectorisation" de l'agriculture, l'après fordisme correspond lui à une "déssectorisation". La problématique RST, aujourd'hui, renvoie plus aux changements institutionnels qui bouleversent les secteurs comme les territoires, non pas du fait que la "globalisation" serait une sorte d'uniformisation des marchés, mais du fait qu'elle soumet les dispositifs de régulation à un cadre de forces plus global. Là encore l'agriculture, qui est un des enjeux des négociations à l'OMC et dans le cadre des débats sur le développement durable, est aussi une bonne illustration des nouveaux enjeux globaux de la régulation.

Pour conclure en deux mots, je voudrais souligner que les conditions du passage du micro au macro sont changées parce que les formes institutionnelles qui assurent ce passage changent. Le paradoxe du modèle anthropogénétique, dans une société individualiste, est de reposer sur des activités largement dépendantes du domaine public et sur des dispositifs décentralisés de régulation qui échappent au cadre sectoriel, mais ne sont pas non plus limités à des territoires, car ils entrent dans des mondes de savoirs variés. Aussi, tandis que l'innovation à partir de la technologie pouvait se focaliser dans des espaces sectoriels et professionnels, l'innovation par la demande de service passe par des réseaux ouverts et les passages entre réseaux.

➤ *Références*

Allaire G., Mollard, A., 2001. 'Sector-based dimensions of régulation: the case of agriculture', in R. Boyer and Y.Saillard (eds), *Régulation Theory, The State of the Art*, Routledge, pp. 214-222

Allaire, G. 2002. 'L'économie de la qualité, en ses territoires, ses secteurs et ses mythes', *Géographie, Economie et Société*, vol 4, n°2, pp. 155-180.

Allaire G., Dupeuble T., 2003. De la multi-fonctionnalité de l'agriculture à la multi-évaluation de la production agricole. *Economie Rurale* n°275, juin 2003.

Allaire G., Wolf S., 2002 (à paraître 2004). *Cognitive Representations and Institutional Hybridity in Agrofood Systems of Innovation*. Science, Technology and Human Value

Allaire, 2003a. Quality in economics, a cognitive perspective. A paraitre in Andrew McMeekin, Mark Harvey, Alan Warde, "Theoretical approaches of Quality". CRIC series, Manchester University Press.

Allaire G., 2003b. *Qualification professionnelle et régimes de responsabilité*. Working paper INRA-ESR, Toulouse. (à paraître)

Azoulay N., Weinstein O., 2000. Les compétences de la firme. in *Revue d'Economie Industrielle* 93. 117-154.

Boyer R., 2002. La croissance, début de siècle. De l'octet au gène. Paris, Albin Michel, bibliothèque économie. 233p.

Foray D., 2000. L'économie de la connaissance. Repères. La découverte, Paris. 124 p.

GES, 2002. « Théorie de la régulation, secteurs et territoires : quels enjeux pour la recherche ? » Numéro spécial de la revue *Géographie, Economie, Société*, 2002, n°2, coordonné par J-P Chanteau, Ch. du Tertre, M. Nieddu et B. Pecqueur (Editions Elsevier).

Harvey M., McMeekin A., Randles S., Southerton D., Tether B. and Warde A.; 2001. 'Between demand and consumption: a framework for research', *Discussion Paper, No. 40*, ESRC Centre for Research on Innovation and Competition, University of Manchester.

Kaul I., 2001. *Public Goods: Taking the Concept to the 21st Century*, in *The Market of the Public Domain* Drache D. (ed.), London and New York: Routledge, pp. 255-273,

Lash, S., Urry J., 1993. *Economies of Signs and Space*. Sage Publications.

Lundvall A., Jonhson, 1994. The learning economy. *Journal of industries studies*, vol 11. Décembre.

Moati Ph., 2001. *L'avenir de la Grande Distribution*. Editions Odile Jacob, Paris.

Nonaka I., 1994. A Dynamic Theory of Organizational Knowledge Creation. *Organizational Science* , n°5.

Nonaka I. 1996. Knowledge has to do with truth, beauty and goodness. Interview conducted by C. Scharmer. www.dialogonleadership.org, captured 12/02.